

Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts de France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence d'artiste d'une durée de 6 semaines lancée en direction d'un ou une artiste d'arts visuels / performeur, performeuse interrogeant la thématique "**habiter le monde**" au bénéfice des jeunes et des professionnels du Dispositif **ITEP Flandre** de La Sauvegarde du Nord sur deux périodes possibles : entre le 23 février au 4 avril 2025 ou entre le 22 avril et le 23 juillet 2025.

Date limite de dépôt de candidatures : 4 novembre 2024 à 23h59

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne: ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter-services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace

professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, le DITEP Flandre de La Sauvegarde du Nord souhaite mettre en place une présence artistique.

Les objectifs de la résidence sont :

Porteur d'un handicap non-visible, mais avec des troubles visibles, dérangeants et souvent déstabilisants pour notre société, les jeunes accompagnés par le DITEP sont confrontés à une étiquette. Comment évoluer sans elle au-delà des murs du DITEP ? Comment créer des ponts avec le territoire de proximité ?

Il est recherché un artiste ou une artiste professionnelle dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de la façon dont chacun peut "**Habiter le Monde**".

Habiter le monde, habiter quelque part, habiter un chez soi ou hors de chez soi, habiter avec les autres, habiter d'une nouvelle manière, habiter son corps, être habité, il y a autant de manière de vivre et d'habiter que de personnes. Chaque vécu est une expérience à partager. Il est essentiel de le conter pour garder une trace, mais aussi de projeter un futur.

Cette thématique a été déterminée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de 6 semaines à temps plein, à situer dans la période comprise entre janvier et décembre 2025 :

- Soit entre le 23 février au 4 avril 2025
- soit entre le 22 avril et le 23 juillet 2025

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage composé de la direction de l'établissement, de la coordonnatrice générale, de la direction du pôle ainsi que de représentants du siège de l'association

Ce comité a vocation à être élargi à des représentants des salariés et des jeunes accueillis à partir de la phase de sélection du projet

- une coordinatrice générale / Pauline Levillain

- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 euros nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en

aucun cas 9 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

Ce budget est versé directement à l'établissement sanitaire et médico-social qui accueille la résidence par la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

Les frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) est pris en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'établissement et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Contexte

Les DITEP sont des établissements médico-sociaux qui accompagnent des enfants ou jeunes bénéficiant d'une reconnaissance d'un handicap en raison de troubles du comportement venant perturber fortement leur socialisation (par exemple dans le cadre scolaire).

Ces enfants ou jeunes sont de fait souvent "réduits" à leur handicap qui, tout en étant "invisible" rapporté à l'individu, se révèle dans les interactions entre eux et "l'autre". Ce qui est particulièrement vrai pour le public accompagné au DITEP Flandre, constitué majoritairement d'adolescents de 12 à 16 ans – soit une période de transition essentielle du développement humain.

Il est donc important que le travail de l'artiste en résidence puisse venir interroger la notion de regard porté par les jeunes sur le monde qu'ils doivent pouvoir pleinement habiter en tant que citoyen au sens premier, et inversement du regard "des autres" sur eux. Ce qui peut faire écho par ailleurs au travail mené par les jeunes dans le cadre de l'atelier vidéo / drones au sein de l'établissement depuis 2023.

Le DITEP de Flandre accompagne les jeunes sous trois modalités : accueil de jour et internat (situés au 189 bis boulevard Faiderbe) ou à domicile par les professionnels du SESSAD (service hébergé au sein des locaux de l'EPSM d'Armentières)

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 4 novembre 2024 à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges
- un curriculum vitae
- un dossier artistique
- un budget prévisionnel

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) aux adresses suivantes : fmonneau@lasauvegardedunord.fr , plevillain@lasauvegardedunord.fr , laetitia.prevost@culture.gouv.fr , candidatures.circulations@bjp-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : DITEP Flandre-AAC Circulations-2025

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu courant du mois de décembre 2024

Pour en savoir plus sur les appels à candidature du dispositif Circulations édition 2024-2025, rendez-vous le vendredi 20 septembre de 10h à 12h en visio : <https://us06web.zoom.us/j/83827647632>

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Frédérique Monneau, Directrice du DITEP Flandre
- Pauline Levillain, coordonnatrice générale
- Des membres de la direction de pôle et de la direction générale (Nicolas Brûlé, Charlotte Vanbleus, Julia Wouters)

L'objectif étant de faire évoluer ce comité de pilotage en comité de suivi, comportant par ailleurs des représentants des salariés et des jeunes accompagnés, une fois les candidatures reçues.

En qualité de membres invités :

-Alice Gradel, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts de France.

-Marie Andreassian, coordination du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.

-Sébastien Alexandre, suivi de projet et administration du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.